

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2019

OBJET

N° 24/2019

Adhésion de la Commune de
Saint-Fortunat sur Eyrieux
Et
Transfert de la compétence
Eau Potable

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf octobre, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à Boffres, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 35

Qui ont pris part au vote : 36 (1 pouvoir)

Date de convocation du Comité : 24 Octobre 2019

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT, Philippe PONTON, Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (Pouvoir Daniel DUFOUR), Daniel GUEZE, Patrick DERIVAZ, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Michel MOULIN, Éric BOURRY, Gilles LEBRE, Stephan CHABOUD, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Claude DEFAIVRE (suppléant), Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY et Éliane BLACHE.

Absents excusés : Gilbert DEJOURS, Daniel DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Michel DELOCHE, Gilles BRUN, Michel BRET, Jean-Marc SITAR, Fabrice CHIROUZE, Gérard CHAPUIS, Marcel FRECHET et Yohan BLANCHARD.

Secrétaire de séance : M. Antoine DE PAMPELONNE.

Le Rapporteur : M. AMRANE Olivier, Président

Par délibération du conseil municipal réuni le 25 Septembre 2019, la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux demande à intégrer le Syndicat d'eau Potable Crussol-Pays de Vernoux et à lui transférer sa compétence eau potable.

La commune, adhérente au Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux (SIVURE) ayant pour compétence « la production, le transport et la vente en gros d'eau potable », a conservé son entière compétence pour la réalisation, l'entretien et l'exploitation de son réseau de distribution communal.

L'adhésion au syndicat ne pouvant intervenir qu'après retrait de la commune du SIVURE, celle-ci a délibéré en date du 25 septembre 2019 pour demander son retrait du SIVURE.
Ce retrait a été accepté par le SIVURE par délibération du 30 Septembre 2019.

Considérant que ce rapprochement est cohérent en termes de périmètre et de solidarité territoriale, il est proposé de répondre favorablement à la demande de la Commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux.

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol - Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 24/2019

**Adhésion de la Commune de
Saint-Fortunat sur Eyrieux
Et
Transfert de la compétence
Eau Potable**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

31 OCT. 2019

DELIBERATION :

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Fortunat sur Eyrieux en date du 25 septembre 2019 sollicitant son retrait du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux en date du 30 Septembre 2019 acceptant le retrait de la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux,

Vu la délibération de la commune de La Voulte en date du 10 octobre 2019 actant le retrait de la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux,

Vu la délibération de la commune de Vincent de Durfort en date du 07 octobre 2019 actant le retrait de la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux du Syndicat de Production d'Eau Rhône Eyrieux,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Fortunat sur Eyrieux en date du 25 Septembre sollicitant son adhésion au Syndicat d'Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du Syndicat d'Eau Potable Crussol-Pays de Vernoux réuni le 23 Octobre 2019,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, ***par 33 voix pour et 3 abstentions,***

- **donne son accord** pour l'adhésion de la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux au syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux,
- **Accepte** le transfert de la compétence eau potable de la commune au syndicat
- **demande** à chacune des communes membres de saisir leur assemblée délibérante pour se prononcer dès que possible sur cette adhésion et sur le transfert de la compétence eau potable,
- **demande** à Madame le Préfet de l'Ardèche, sous réserve de l'accord des collectivités membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises par l'article L 5211-5 du CGCT, d'étendre le périmètre du syndicat au territoire de la commune de Saint-Fortunat sur Eyrieux et d'entériner la modification statutaire correspondante, avec **effet au 31 Décembre 2019**
- **accepte** le transfert de l'actif, du passif, des résultats de clôtures, des contrats de prêt en cours et de la trésorerie au 31/12/2019 du budget « Eau Potable » de la commune de St Fortunat sur Eyrieux
- **charge** Monsieur le Président de toutes les suites à donner pour mener à bien cette procédure d'adhésion et de transfert de compétence